

# Haute Gironde : il crée une caisse enregistreuse contre la fraude chez les commerçants

A LA UNE / CÉZAC / Publié le 17/10/2017 à 3h47. Mis à jour à 14h14 par **Marie-Christine Wassmer**.



▲ Jean-Luc Baert, président de l'Association des constructeurs éditeurs distributeurs installateurs de systèmes d'encaissement (l'Acédise), dans son bureau à Cézac. © M.-C. W.

## PREMIUM

**Jean-Luc Baert a œuvré depuis plusieurs années pour que les caisses enregistreuses soient soumises à de nouvelles normes. La loi change au 1er janvier 2018.**

**L**a lutte contre la fraude à la TVA chez les commerçants, et bientôt la fin, c'est en partie au Cézacais Jean-Luc Baert qu'on la doit. À compter du 1er janvier 2018, **les commerçants auront obligation d'enregistrer les paiements de leurs clients** au moyen d'un logiciel de comptabilité ou d'un système de caisse sécurisés et certifiés. En clair, il sera bientôt impossible de faire disparaître un paiement en espèce passé par une caisse enregistreuse.

Cette mesure prise dans le cadre de la loi de finances 2016 doit ainsi beaucoup à Jean-Luc Baert qui depuis plusieurs années milite contre la fraude à la caisse enregistreuse, une technique qu'il connaît sur le bout des doigts...

## Une fraude facile

Retraité des services généraux et des affaires juridiques à JDC SA, société spécialisée dans les caisses enregistreuses et en systèmes de gestion informatique, Jean-Luc Baert est aujourd'hui le président de l'Acédise, l'Association des constructeurs éditeurs distributeurs installateurs de systèmes d'encaissement qui regroupe des professionnels de l'encaissement en France et à l'étranger. Autant dire qu'il connaît les possibilités offertes par ces machines.

### La rédaction vous conseille

Le futur abattoir de Bègles veut être irréprochable  
A Bordeaux, Airbnb lance la contre-attaque

« Les systèmes d'encaissement, qu'ils viennent de France ou d'ailleurs ne sont **ni sécurisés ni verrouillés, et peuvent donc faire l'objet de manipulations**. La fraude à la caisse enregistreuse consiste à effacer une partie des recettes de la comptabilité d'un établissement, via des logiciels frauduleux installés sur les caisses de paiement qui délivrent des tickets de caisse ne faisant pas apparaître l'opération », explique l'expert, installé à Cézac depuis vingt-quatre ans et que certains connaissent aussi comme ancien conciliateur de la justice sur le territoire de Saint-Savin.

*"La fraude à la caisse enregistreuse est considérée comme l'une des plus coûteuses pour l'administration fiscale"*

« La fraude à la caisse enregistreuse est considérée comme l'une des plus coûteuses pour l'administration fiscale. Jusqu'à aujourd'hui l'installation de systèmes d'encaissement n'était pas suffisamment encadrée par la loi. »

Fondée en 2012, l'Acédise a contribué avec la société de certification Infocert et la Direction générale des finances publiques à mettre en œuvre cette nouvelle loi. « Pour en arriver là, nous avons travaillé presque cinq ans et nous y travaillons encore. Il a fallu construire des normes de fonctionnement qui rendent traçables toute infraction, toute dissimulation d'espèces et assurer l'archivage sécurisé des données informatiques. Bien sûr, les éditeurs de logiciels ont eu à faire les développements nécessaires », poursuit Jean-Luc Baert.

## Amende

La nouvelle loi obligera à n'utiliser que des caisses ou logiciels certifiés. Les commerçants ne possédant pas d'attestation de caisse sécurisée s'exposeront à une amende de 7 500 euros, avec obligation de se mettre en conformité avec la loi dans un délai de 60 jours.

**Le coût d'un logiciel sécurisé (1) est évalué entre 500 euros et 1 500 euros**, selon le niveau de service souhaité, soit le même prix que les logiciels frauduleux qui permettaient jusqu'à présent de falsifier un ticket de caisse.

« C'est bien un changement de culture dans le commerce qui s'est opéré et c'est la fin de la "culture du black" dans le monde de l'encaissement », se félicite Jean-Luc Baert.

(1) La liste des éditeurs de logiciels certifiés NF 525 est accessible sur les sites [www.acedise.fr](http://www.acedise.fr) et [www.infocert.org](http://www.infocert.org)

## A LIRE AUSSI



**On n'est pas couché : en larmes, Christine Angot quitte le plateau après un clash**



**Michael Schumacher bientôt transféré dans une clinique spécialisée au Texas ?**



**Dordogne : elle dépose plainte pour agression contre un cueilleur de champignons**



**Buzet-sur-Baïse (47) : une foule est venue dire au revoir à Léopold**

Recommandé par



## SUD OUEST 100% NUMERIQUE

Sur web, tablette et mobile :

Le journal + L'accès aux articles abonnés + l'Édition du soir + Le club abonnés

✓ S'abonner à partir de 1€



@sudouest

Suivre @sudouest

**Découvrez les applications Sud Ouest** Depuis votre mobile ou tablette, ne manquez rien de l'actualité de la région.



✓ Voir les applications

